

REGLEMENT DES CHAMPIONNATS REGIONAUX « JEUNES » 2025

Table des matières

I. GENERALITES	2
Article 1.....	2
II. CALENDRIER	2
Article 2.....	2
III. CATEGORIES	2
Article 3.....	2
IV. CRITERES DE PARTICIPATION.....	3
Article 4.....	3
V. DROIT D'INSCRIPTION.....	3
Article 5.....	3
VI. JUGE-ARBITRE	3
Article 6.....	3
VII. TIRAGE AU SORT	3
Article 7.....	3
VIII. REGLES SPORTIVES PARTICULIERES.....	3
Article 8.....	3
Article 9.....	4
IX. RECOMPENSES.....	4
Article 10.....	4
X. QUALIFICATION POUR LA PHASE 'LIGUE'	4
Article 11.....	4

Note :

- ✓ Le terme « joueur » s'applique aux personnes des deux sexes.
- ✓ Les règles applicables à toutes les compétitions TWB sont en vigueur.
- ✓ Les règles décrites ci-après sont des précisions spécifiques pour les Championnats régionaux « jeunes » organisés dans TWB.

I. GENERALITES

Article 1

Les Championnats sont organisés chaque année durant les vacances d'automne, dans chacune des régions.

Ces Championnats sont accessibles aux joueurs en ordre d'affiliation dans un des clubs de TWB (pour plus de précision, cf. article 4).

II. CALENDRIER

Article 2

A chaque nouvelle saison, les organes d'administration dont dépendent les Championnats fixent les dates et désignent les clubs organisateurs.

III. CATEGORIES

Article 3

Les catégories de simples suivantes sont organisées :

REGIONAL		
	Classement minimum	Classement maximum
JF - 8	9.8	9.1
JG - 8	9.8	9.1
JF 9	9.8	9.1
JG 9	9.8	9.1
JF 10	11.8	11.1
JG 10	11.8	11.1
JF 11	11.8	11.1
JG 11	11.8	11.1
JF 12	13.8	13.1
JG 12	13.8	13.1

REGIONAL	
Classement minimum	Classement maximum
JF 13	13.8
JG 13	13.1

IV. CRITERES DE PARTICIPATION

Article 4

Le joueur doit jouer exclusivement dans la catégorie correspond à son année d'âge. Dans la catégorie - 8 ans, les joueurs plus jeunes peuvent s'y inscrire.

Les vouchers et passeports ne sont pas pris en considération.

Le joueur peut s'inscrire uniquement au Championnat de la région dont son club d'affiliation dépend.

Si cette région n'en organise pas, il ne peut pas s'inscrire au Championnat d'une autre région.

V. DROIT D'INSCRIPTION

Article 5

Le montant du droit d'inscription est fixé chaque saison, par les organes d'administrations dont les Championnats dépendent.

VI. JUGE-ARBITRE

Article 6

Chaque région désigne son juge-arbitre et en assure la charge.

Le juge-arbitre est habilité à prendre toutes les décisions utiles au bon déroulement de la compétition et notamment, tout ce qui concerne le type de terrains (surface, éclairage, couverture).

VII. TIRAGE AU SORT

Article 7

Les tableaux sont tirés au sort selon l'article 13 du règlement applicable à toutes les compétitions individuelles de TWB.

VIII. REGLES SPORTIVES PARTICULIERES

Article 8

Un joueur peut jouer au maximum deux matches par jour.

Article 9

Un joueur a droit à un repos minimum d'une heure entre deux matches.

IX. RECOMPENSES

Article 10

Chaque organe d'administration gère et prend en charge les récompenses du Championnat dont il est responsable.

Des coupes et/ou des médailles récompensent les vainqueurs et finalistes.

Selon les possibilités, d'autres récompenses peuvent être offertes aux joueurs.

X. QUALIFICATION POUR LA PHASE 'LIGUE'

Article 11

Dans chaque région, les 1/2 finalistes de chaque catégorie sont qualifiés pour la phase finale 'Ligue'.

Les joueurs qualifiés qui se désistent ne sont pas remplacés.

Pour plus de précisions sur la phase 'Ligue', consulter le document « Règlement des Championnats Jeunes 'Ligue' TWB ».